



Publié le 17/03/2023
et inséré au recueil des actes
administratifs
de la commune de Meylan

ID de l'acte : 038-21380229100012-
20230313-50103-DE-1-1 (24)
Accusé réception en préfecture le : 17
mars 2023 (24)

Délibération du conseil municipal

Délibération n°2023-03-13-26	L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CARDIN.								
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Nombre de conseillers :</td> </tr> <tr> <td>En exercice :</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>Présents :</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>Votants :</td> <td>30</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers :		En exercice :	33	Présents :	24	Votants :	30	<p>Date de la convocation : le 7 mars 2023</p> <p>Présent(s) : MM. Mmes Marie-Odile NOVELLI, Joëlle HOURS, Antoine JAMMES, Mélina HERENGER, Christel REFOUR, Christophe BATAILH, Gabriel MOREAU, Anne-Marie BOULLIER, Aude DUBRULLE, Pierre GUERIN, Stéphane MAIRE, Pascal OLIVIERI, Francis PILLOT, Jocelyne OLIVIERI, Mathieu COLLET, Antoine NAILLON, Thibault PARMENTIER, Jean-Baptiste CAILLET, Sylvie CHARLETY, Véronique CLERC, Jean-Pierre DESBENOIT, Christine ELISE, Melvin GIBSON, Philippe CARDIN.</p> <p>Absent(s) : MM. Mmes Noémie DELIN, Céline BECKER, Ilyès POURRET.</p> <p>Pouvoir(s) : MM. Mmes Nelly SAVOIE à Philippe CARDIN, Isabelle MALZY à Christophe BATAILH, Yuthi YEM à Joëlle HOURS, Henri BIRON à Stéphane MAIRE, Leïla GADDAS à Jocelyne OLIVIERI, Dominique PERNOT à Sylvie CHARLETY</p> <p>Secrétaire de la séance : Ilyès POURRET</p>
Nombre de conseillers :									
En exercice :	33								
Présents :	24								
Votants :	30								
Délibération adoptée à l'unanimité par 30 voix pour et 0 voix contre.									

Objet: PLAN MARCHE - Délibération cadre

- **Vu** l'article L2121-29 du CGCT qui dispose "Le conseil municipal gère par ses délibérations les affaires de la commune"

Considérant que parmi les modes actifs de déplacements que la ville entend favoriser dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air, la santé et le bien être des habitants, ceci dans un contexte de dérèglement climatique et d'augmentation des coûts de l'énergie, la marche occupe une place essentielle. En effet, il s'agit de l'activité physique la plus naturelle et la plus accessible au plus grand nombre, gratuite à condition que la collectivité rende son exercice praticable.

La marche occupe une place essentielle parmi les modes actifs de déplacements que la Ville entend favoriser dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air, la santé et le bien être des habitants,



dans un contexte de dérèglement climatique et d'augmentation des coûts de l'énergie. En effet, il s'agit de l'activité physique la plus naturelle et la plus accessible, gratuite à condition que la collectivité rende son exercice praticable.

Des aménagements existants d'ores et déjà favorables à la pratique de la marche, mais à améliorer

En plus de points de vue imprenables sur les massifs environnants, la ville de Meylan bénéficie d'un cadre de vie privilégié. En effet, la ville jouit notamment d'un nombre important de parcs et d'un grand nombre de sentiers piétons très appréciés par les habitants ainsi que l'ensemble des acteurs et usagers de la commune.

C'est le résultat d'une histoire urbaine récente et d'un développement par quartiers impliquant plusieurs centralités et la nécessité de les relier. Le résultat, également, des choix politiques de favoriser les déplacements pédestres et cyclistes et de conserver la place importante de la nature, notamment grâce aux nombreux parcs. Ces choix ont présidé au moment de la construction des quartiers Buclos, Béalières et au-delà, jusqu'au début des années 2000 lors desquelles a vu le jour la « grande traverse », un cheminement piéton aménagé, identifié et signalisé qui traverse la ville d'est en ouest. Ces particularités du territoire meylanais s'inscrivent dans un type d'urbanisme conceptualisé par Carlos Moreno, « La ville du quart d'heure », qui prend pour principe que nos besoins fondamentaux devraient être satisfaits en moins de 15 minutes de marche ou de vélo de notre domicile.

Pour autant, le maillage des sentiers piétons reste à améliorer et à mettre en avant. Il existe de nombreuses coupures entre les sentiers qui compliquent les déplacements et les rendent peu agréables. Les traversées piétonnes nord/sud ne sont pas affirmées et la grande traverse peut également être améliorée avec l'objectif de relier tous les parcs. La sécurité dans le Haut Meylan reste un problème historique qui a été peu ou pas traité. La dégradation de certains trottoirs et revêtements commence également à poser problème dans certains quartiers. La cohabitation entre piétons, cycles et trottinettes est souvent mal vécue par les usagers. De nombreux aménagements sont à réaliser pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. Pour finir, les coupures urbaines créées par les grands axes sont également mal vécues, les traversées y sont souvent qualifiées de « dangereuses » par les habitants, alors même que la plupart des nouveaux projets d'aménagement se situent à proximité de ces axes.

Le contexte de réchauffement climatique accroît la nécessité de renforcer les modes de déplacement actifs et de mettre en place un véritable plan d'actions qui prend en compte les enjeux de qualité de vie, d'économie d'énergie et de réduction des îlots de chaleur.

Des engagements municipaux et métropolitains forts à coordonner

Le « Plan Marche » est une priorité pour ce mandat. Il s'articule avec de nombreux autres projets existants, communaux ou métropolitains.

Aujourd'hui, grâce à l'élaboration d'une charte de l'urbanisme en 2022, la Ville met ainsi en place des moyens pour tenter de sauvegarder ses cheminements piétons, mais aussi en créer de nouveaux. Avec le projet « Allons à pied à l'école », ce sont les abords des écoles que la commune souhaite rendre plus agréables et sécurisés pour les enfants. L'objectif est également de donner envie aux enfants ainsi qu'aux parents de se rendre à l'école autrement qu'en voiture.

La Métropole est mobilisée en ce sens dans le cadre de ses compétences (voirie, plan canopée, politique cyclable, etc.), avec notamment cette année l'augmentation du budget alloué au « Plan Canopée », qui vise à accroître le patrimoine arboré en bordure de cheminements et à rendre davantage perméables les sols.





Ultérieurement, l'enjeu sera de mettre en lien ces différents projets, en combinant à la fois des actions de proximité sur la voirie métropolitaine et les cheminements communaux, et, dans un temps nécessairement plus long, des actions de planification de grands aménagements de voirie urbaine.

La formalisation d'un « Plan Marche »

Le plan marche doit permettre d'atteindre trois objectifs :

- Favoriser les déplacements du quotidien à pied sur la commune afin d'améliorer la qualité de l'air, la santé des habitants et de réduire les gaz à effet de serre conformément à notre « Plan Climat-Air-Energie Territorial » ;
- Favoriser l'accessibilité des déplacements ;
- Donner envie de marcher.

Une méthodologie mise en œuvre

Pour mener à bien le « Plan Marche », la commune a dans un premier temps réalisé en 2022 un diagnostic des conditions de la marche à pied et en fauteuil sur l'entièreté de son territoire. Le diagnostic a permis de :

- mettre en lumière des problématiques inhérentes à l'aménagement des quartiers et à la façon qu'ont les Meylanaïses de pratiquer leur territoire ;
- définir des orientations et des actions à prioriser ;
- confirmer et d'affiner les orientations politiques présentées précédemment et d'apporter une légitimité au projet.

Après le vote de la délibération-cadre, le projet prendra la forme d'un plan d'actions opérationnel et pluriannuel qu'il conviendra d'adapter chaque année en fonction des évolutions du territoire, des nouveaux enjeux et des nouvelles priorités.

Avec l'objectif d'étendre la participation et la citoyenneté, la parole des habitants et des usagers de la commune a été placée comme élément central du dispositif. Le « Plan Marche » ne peut exister sans la participation des Meylanaïses. Ils sont considérés et abordés à titre d'experts des déplacements pédestres ou en fauteuil au sein de leurs quartiers. Depuis le début du processus, les habitants et usagers ont été partie prenante des différentes étapes.

Un groupe de travail regroupant des membres de la commission extra-municipale a été créé et mobilisé au mois de mai 2022 lors d'un atelier de réflexion concernant l'élaboration des outils de diagnostic. Une réunion de présentation du projet et de lancement du diagnostic a eu lieu au mois de juin 2022. Elle a rassemblé des membres de différentes unions de quartier et associations habitantes, des parents d'élèves, des techniciens, des élus de quartier et des élus municipaux. Les retours ont été entendus et des modifications ont été apportées sur les différents outils suite à ce temps de réunion.

Les outils développés pour le diagnostic ont entièrement été pensés pour récolter un maximum d'informations émanant de l'expertise d'usage des Meylanaïses. Trois outils ont été mis à disposition des habitants sur la plateforme participative de la commune. Le premier outil est un questionnaire qui aborde les habitudes de déplacement des habitants. Il permet d'acquérir des indications sur les raisons et les temporalités de la pratique de la marche. Il apporte des précisions sur les freins aux déplacements pédestres et en fauteuil sur la commune et sur les améliorations que la commune pourrait apporter. Le second outil est un outil cartographique qui permet de récolter des données localisées sur le territoire, les contributeurs devant identifier les trajets qu'ils ont l'habitude de réaliser et localiser les points négatifs et



positifs qu'ils remarquent sur leurs trajets. Le troisième outil permet de réaliser un état des lieux de certaines voiries basé sur la perception qu'ont les habitants de ces espaces de circulation. En plus de ces outils, des balades ont été réalisées avec des membres de la Résidence pour Personnes Agées Pré-Blanc ainsi qu'avec des habitants inscrits aux sorties proposées par le CCAS de Meylan.

Les enseignements du diagnostic

Le diagnostic a permis de conforter des éléments déjà connus par les services de la Ville et les élu(e)s en charge du projet et d'affiner le niveau de connaissance des problèmes à résoudre. On peut citer certains exemples emblématiques :

- la traversée du chemin de Bérivière au niveau de la place des Tuileaux qui a été évoquée plusieurs fois par les habitants ;
- l'absence de dispositifs de sécurité pour les piétons dans le Haut Meylan, en particulier pour monter jusqu'au domaine de Rochasson ;
- les revêtements dégradés dans les quartiers Buclos / Grand-Pré ou Béalières et Bérivière.

Les résultats du diagnostic confirment également la nécessité de maintenir ou de créer des droits de passage dans les projets de constructions, et d'améliorer les cheminements dans les projets d'aménagement ou de rénovation.

Les habitants et usagers qui ont participé au diagnostic ont su être force de propositions. Beaucoup ont suggéré l'aménagement de sentiers similaires et complémentaires à la "Grande Traverse" pour davantage faciliter les déplacements piétons entre les quartiers. Ces parcours seraient aménagés pour la marche, permettant de s'abriter du soleil, de s'asseoir, de flâner et de circuler en toute sécurité loin des voitures, des vélos et des trottinettes.

Un plan marche évolutif, comprenant des objectifs stratégiques et des orientations opérationnelles

Objectifs stratégiques détaillés :

1) Favoriser les déplacements du quotidien à pied et permettre d'accéder facilement :

- aux écoles, commerces, services et arrêts de bus car les courts trajets du quotidien réalisés en voiture sont les plus polluants ;
- aux espaces de loisirs de proximité comme les parcs ou les établissements culturels et sportifs. La commune souhaiterait relier les parcs ou encore connecter la montagne à l'Isère.

2) Favoriser l'accessibilité des déplacements : le « Plan Marche » s'adresse à toutes et tous, personnes jeunes ou âgées, valides ou en situation de handicap. Sur ce sujet, la commune ne souhaite pas uniquement prendre en compte les personnes devant se déplacer en fauteuil roulant, mais également considérer d'autres handicaps comme la dégénérescence maculaire liée à l'âge.

3) Donner envie de marcher :

- en assurant un confort à la marche suffisant (ombrage en été, bancs, accès à l'eau, toilettes, existence de cheminements piétons dans les nouveaux projets d'aménagement...);
- en améliorant la lisibilité et la visibilité des cheminements piétons/fauteuils ;
- en encourageant les bonnes initiatives telles que les pédibus, l'organisation de challenge mobilité ou de journée « Rue aux enfants », etc.

Orientations opérationnelles :



Chaîne d'intégrité du document :
C8 C0 96 97 52 F7 1E 0B 62 00 B2 36 D5 9D 24 3B
Publié le : 17/03/2023
Par : Monsieur Philippe CARDIN
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/64796>

- La hiérarchisation et l'affirmation des cheminements et voies piétonnes majeures
- L'aménagement et la réparation des voies piétonnes
- La sensibilisation et la communication aux enjeux du « Plan Marche »

Des moyens financiers et des modes d'évaluation

Pour donner de l'ampleur au « Plan Marche », il sera nécessaire de combiner à la fois des actions de proximité sur la voirie métropolitaine et les cheminements communaux, et des actions de planification de gros aménagements de voirie urbaine. Les projets seront financés en partie grâce au Plan Pluriannuel d'Investissement communal, mais également intégrés au financement des projets en collaboration avec la Métropole.

Afin de garantir une progression du « Plan Marche » d'année en année et de la rendre visible, la commune de Meylan organisera une réunion annuelle avec la Commission Extra-Municipale. Cette instance sera à même de porter des retours sur les actions menées et pourra participer à des temps d'évaluation du plan marche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la délibération cadre du *Plan Marche* et ses objectifs.

Fait à Meylan, le **13 MARS 2023**
Le Maire,
Philippe Cardin

